

Anesthésistes - réanimateurs



Pour mieux se faire entendre auprès du ministre de la Santé, de jeunes professionnels viennent de lancer le Syndicat national des jeunes anesthésistes-réanimateurs.

Alors que la réforme visant à moderniser le 3^e cycle des études de médecine entrera en vigueur pour l'ensemble des nouveaux internes à la rentrée 2017, après 7 années de réflexion et de travail sur ce sujet, de jeunes médecins sont préoccupés, notamment sur le nombre de postes à pourvoir pour chaque diplôme d'études spécialisées (DES) de la future promotion d'internes en médecine, publié par arrêté le 29 décembre dernier. Cet arrêté prévoit un nombre important de postes pour le futur Co-DES d'anesthésie-réanimation (459 postes) et en médecine intensive-réanimation (97 postes).

Réunis en assemblée générale début janvier, ces jeunes praticiens ont décidé de créer le Syndicat national des jeunes anesthésistes-réanimateurs (SNJAR) regroupant les internes et les thésés de ces spécialités. Leur objectif : se faire entendre auprès du ministre de la Santé sur cette réforme du 3^e cycle des études médicales et notamment sur le nombre de postes. Selon eux, le nombre de postes pour le DES de médecine intensive-réanimation est 10 fois supérieur aux années précédentes, ce qui pourrait poser un problème d'accès aux formations de réanimation pour les internes ayant choisi le DES anesthésie-réanimation.